

VILLE DE NOUMEA

POLE VIE LOCALE

DIRECTION DE LA POLITIQUE DE LA
VILLE

Service Vie des Quartiers

LC/Interne : 6878

N° 2019/143

(W)

757

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association L'Accueil au titre de l'année 2019

P.J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

Le dispositif relatif à l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur de l'inclusion du numérique est prioritaire pour la Ville. En effet, la Ville de Nouméa participe au financement d'un programme d'actions et d'accompagnement des espaces publics numériques (EPN) et du dispositif Case Numérique afin de réduire la fracture sociale numérique.

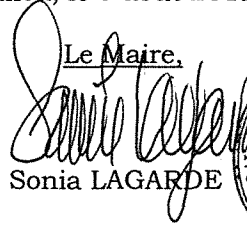
Pour compléter son action, la ville, depuis de nombreuses années, apporte un soutien financier à l'association L'Accueil pour l'animation de l'espace multimédia au sein du centre d'accueil de jour de Doniambo, accessible aux personnes sans domicile fixe, répondant ainsi à l'une de ses missions : la réinsertion sociale.

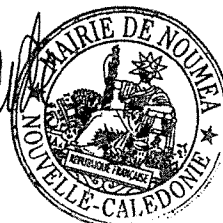
L'Association L'Accueil met à disposition 8 postes informatiques du lundi au vendredi équipés de logiciels pour répondre aux besoins des utilisateurs ainsi qu'une connexion à internet sécurisée. En 2018, l'espace multimédia a accueilli près de 2 400 utilisateurs soit une moyenne de 26 utilisateurs par jour.

Il est donc proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 500.000 F/CFP à l'association L'Accueil pour l'animation de l'espace multimédia au sein du Centre d'accueil de jour de Doniambo.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 5 août 2019

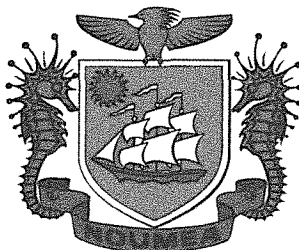
Le Maire,

Sonia LAGARDE



DEMANDE DE SUBVENTION POUR DE PROJET REDUISANT LA FRACTURE NUMERIQUE ET FAVORISANT L'INSERTION SOCIALE (hors appel à projets)
ASSOCIATION L'ACCUEIL

Disponible budget : 500 000
 Prévision d'attribution BP 2019 du service : 500 000
 Disponible après prévision d'attribution BP 2019 : 0

LIBELLE	OBJET	ANNEE CREATION	COUT TOTAL DU PROJET	MONTANT PERCU EN 2018	MONTANT SOLLICITE	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES AUPRES DES COLLECTIVITES 2019	OBSERVATIONS	PROPOSITION
L'Association L'ACCUEIL Pdte : Patricia GERARD	Aide au financement d'un dispositif favorisant l'insertion de la population à l'usage du numérique.	2002	622 823 F	500 000 F	500 000 F		L'association fait partie intégrante du dispositif CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion Sociale). L'espace multimédia comprend 8 postes informatiques accessibles du lundi au vendredi. Il est animé par des Services Civiques qui apportent aide et conseil à l'utilisation du multimédia. 3 opérations sont proposées: 1) mise à disposition d'un logiciel pédagogique sur l'utilisation des appareils multimédias ; 2) l'utilisation du pack office pour la réalisation de documents demandés pour répondre aux offres d'emploi 3) un accès libre et sécurisé à Internet afin de favoriser le lien social et familial des usagers. Les utilisateurs sont composés pour 1/3 de femmes. En 2018 l'espace multimédia accueille en moyenne 26 utilisateurs par jour (1 personne peut venir plusieurs fois dans la demi-journée) soit 2 400 personnes à l'année. Quelques chiffres clés: 36 personnes ont ouvert une boîte mail, 18 personnes sont devenues autonomes à l'utilisation, 44 personnes se servent d'Internet pour le loisir, 16 ont accès aux sessions d'initiation, 6 personnes ont amélioré leur situation administrative grâce à cette pratique et 6 autres ont préparé un bilan de stage.	500 000 F
TOTAUX			622 823 F	500 000 F	500 000 F	0 F		500 000 F



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

02 SEP. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 29 août à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 21.08.2019	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Félicia BALLANGER
DATE D'AFFICHAGE 23.08.2019	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Charles ERIC
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Angélo PITO
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Germaine NEWEDOU		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe CHEVILLON
			Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Charlène SOERIP
			M.	Nicolas VIGNOLES	M.	André WAMO
			M.	Tristan DERYCKE	M.	Gaël YANNO
			M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Isabelle LAFLEUR
			M.	Mathieu OUANEMA	M.	Jean-Claude BRIAULT
			Mme	Sabine KAGY	Mme	Sonia BACKES
			Mme	Janine BAJON	M.	Jonas TAOFIFENUA
			M.	Christophe OBLED	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
			M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Hnadriane HNADRIANE
Nombre de présents (10 procurations)	:	41	Mme	Karine DESTOURS	Mme	Paule GARGON

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/ 757
attribuant une subvention à l'association L'Accueil au titre de l'année 2019

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **29 AOUT 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/628 du 17 juillet 2019 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2019 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/143 du 5 août 2019,

La commission conjointe de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers / de la Cohésion Sociale, de la Solidarité et du Handicap / Prévention et Sécurité entendue en séance du 14 août 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Est attribuée à l'association L'Accueil une subvention, d'un montant de 500.000 F/CFP, pour l'animation de l'espace multimédia situé dans leur structure à Doniambo.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à l'Association L'Accueil.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **29 AOUT 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **30 AOUT 2019**

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
SG	-	1
D.P.V. (S.V.Q.)	-	2
CCAS	-	1
L'association L'ACCUEIL	-	1

Le Maire,

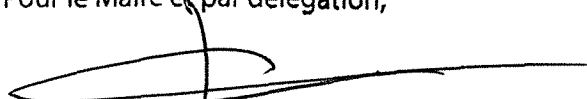
Sonia LAGARD



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **- 2 SEP. 2019**
au Commissaire Délégué
et notifié le **- 3 SEP. 2019**
~~et / ou publié le~~
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,



Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

02 SEP. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE